



Saint-Antoine-sur-Richelieu

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852

AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et, que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet
Saint-Antoine-sur-Richelieu
(QC) J0L 1R0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 24-97 de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 23^e jour du mois d'octobre deux mille dix-huit

Denis Meunier
Directeur général et secrétaire-trésorier